

PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 2 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sur convocation régulière adressée à ses membres le 25 novembre 2022 par Monsieur Frédéric BIVERT, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Mr BIVERT – Mme VIGNAL – Mr VINCENT – Mme MINARD – Mrs SIRIEIX – MICHOUX – BESSE – VERNIENGEAL – TRONCHE – Mme BRAULT – M BUSSIERE

Le Quorum fixé à 7 membres est atteint.

Absents excusés : Mr BRAZ (a donné procuration à Mr BUSSIERE) et Mr BOUILHAC (a donné procuration à Mr MICHOUX)

La séance est ouverte ce jeudi 2 décembre à 20h00, sous la présidence de son maire en exercice, M. Frédéric BIVERT.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner les secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont désignés : Mme VIGNAL et Mr VINCENT

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022
- Engagement du quart du budget 2022 pour 2023
- Convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation du département pour 2023-2027

M BUSSIERE enregistre la séance.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de ses décisions prises en vertu de ses délégations, à savoir :

- Est réaliser un virement de crédits de 600 euros des dépenses imprévues d'investissement vers les Emprunts et dettes assimilées et notamment les dépôts et cautionnement reçus.

© QUESTION N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022

Monsieur le Maire propose de voter l'approbation du PV de la séance du 20 octobre 2022.

→ Vote : Pour = 13 voix

© QUESTION N° 2 : Engagement du quart du budget 2022 pour 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que jusqu'à l'élaboration du budget 2023, en l'absence d'adoption du budget et avant cette date, il peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Imputation	Budget 2022	Limite légale du CGCT 25% des crédits ouverts en 2022	Proposition du Conseil Municipal
Chapitre 21	117 332.00 €	29 333.00 €	29 333.00 €
Chapitre 23	398 773.35 €	99 693.34 €	99 693.34 €

→ *Vote : Pour = 11 voix, Abstention = 2 voix Mrs BRAZ et BUSSIÈRE*

◎ QUESTION N° 3 : • Convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation du département pour 2023-2027

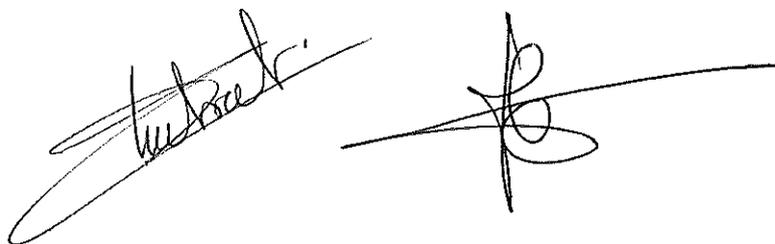
Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que le département met à disposition des collectivités, une plateforme afin de déposer les offres dématérialisées des marchés publics. Il propose donc de délibérer pour la signature de la convention.

→ *Vote : Pour = 13 voix*

→ *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.*

Les secrétaires de séances

Isabelle VIGNAL et Jean Claude VINCENT



Le Maire

Frédéric BIVERT

